

mercredi 23 août 2006
volume 9, numéro 34
ISSN 1492-0670

Dans ce numéro

1 Lois municipales modifiées

Règlements municipaux
modifiés

*Gazette officielle du
Québec, Partie 2, fascicule
n° 33A du 18 août 2006*

*Gazette officielle du
Québec, Partie 2, fascicule
n° 34 du 23 août 2006*

*Gazette officielle du
Québec, Partie 1, fascicule
n° 33 du 19 août 2006*

Gaudet Éditeur ltée
5278, rue Nantel
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7
514/893-2526 (téléphone)
1-800/481-8702 (no sans frais)
514/893-0244 (télécopieur)
info@gaudet.qc.ca
<http://www.gaudet.qc.ca/>

La veille municipale



GAUDET
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant **ACCÈS LÉGAL^{md}** : la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat
directeur général*

Lois municipales modifiées

Rien à signaler cette semaine.

Règlements municipaux modifiés

Rien à signaler cette semaine.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 33A du 18 août 2006

Rien à signaler dans ce fascicule.

Gazette officielle du Québec, Partie 2, fascicule n° 34 du 23 août 2006

DÉCRETS ADMINISTRATIFS

CONCERNANT le maintien des services essentiels encas de grève dans certains services publics

Décret 705-2006 du 01-08-2006, (2006) 138 G.O. 2, 4109.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux pluies abondantes survenues le 11 juillet 2006, dans des municipalités du Québec

Arrêté numéro AM 0044-2006 du ministre de la Sécurité publique en date du 2 août 2006, (2006) 138 G.O. 2, 4113.

CONCERNANT un nouvel élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre relativement aux travaux de bris de couvert de glace réalisés de décembre 2005 à avril 2006

Arrêté numéro AM 0045-2006 du ministre de la Sécurité publique en date du 2 août 2006, (2006) 138 G.O. 2, 4113.

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme d'aide financière relatif à l'imminence de mouvements de sol au bénéfice du propriétaire de la résidence principale sise au 5385, chemin Hemmings, dans la Paroisse de Saint-Lucien

Arrêté numéro AM 0046-2006 du ministre de la Sécurité publique en date du 2 août 2006, (2006) 138 G.O. 2, 4114.

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement aux orages et aux vents violents survenus le 17 juillet 2006, dans des municipalités du Québec

Arrêté numéro AM 0047-2006 du ministre de la Sécurité publique en date du 8 août 2006, (2006) 138 G.O. 2, 4114.

CONCERNANT la mise en œuvre du Programme général d'aide financière lors de sinistres relativement à un glissement de terrain survenu en juin 2006, derrière la résidence principale sise au 1860, chemin de la Sablière, dans la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois

Arrêté numéro AM 0048-2006 du ministre de la Sécurité publique en date du 8 août 2006, (2006) 138 G.O. 2, 4116.

CONCERNANT l'élargissement du territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres mis en œuvre relativement aux pluies abondantes survenues le 11 juin 2006, dans des municipalités du Québec

Arrêté numéro AM 0049-2006 du ministre de la Sécurité publique en date du 8 août 2006, (2006) 138 G.O. 2, 4116.

Gazette officielle du Québec, Partie 1, fascicule n° 33 du 19 août 2006

Rien à signaler dans ce fascicule.